



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 24 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre présente un premier bilan de la grande cause nationale dédiée à la lecture et annonce les prochaines étapes de sa mise en œuvre.

Le Président de la République a appelé le 17 juin à la mobilisation de tous les acteurs pour faire de la lecture une grande cause nationale.

Cette action, qui s'inscrit dans le prolongement de la politique que l'État mène depuis 2017 en faveur du livre et de tous ses publics, vient renforcer de manière exceptionnelle sur l'année 2021-2022 les soutiens aux acteurs du développement de la lecture.

Un accompagnement inédit pour adapter les bibliothèques aux nouveaux usages des publics.

Sur la base des propositions du rapport remis par Erik ORSENNA en février 2018, l'État a lancé un plan pour les bibliothèques, doté de 60 M€, afin d'aider les collectivités locales à accompagner l'extension de leurs horaires et modalités d'ouverture, d'élargir leurs missions au-delà du champ de la culture et de moderniser la formation de leurs agents.

Plus de 500 projets ont ainsi été aidés au bénéfice de 12 millions de nos concitoyens.

Reconnues largement comme des lieux où se familiariser aux technologies numériques, les bibliothèques se sont aussi résolument engagées dans la lutte contre l'illectronisme. Grâce à la stratégie nationale pour l'inclusion

numérique dotée de 250 M€, 1 400 bibliothèques recrutent des conseillers et médiateurs dans ce domaine.

Ces avancées ont été reconnues par la sénatrice Sylvie ROBERT, dont la proposition de loi, soutenue dès l'origine par le Gouvernement, consacre plusieurs grands principes fondateurs de la lecture publique.

Enfin, le Gouvernement a fortement soutenu les collectivités territoriales grâce aux mesures de France Relance ; 10 M€ ont ainsi été mobilisés pour soutenir les acquisitions des bibliothèques. Plus de 1 700 bibliothèques de toutes tailles voient leurs achats de livres aidés en 2021-2022 ; en 2022, un effort particulier sera entrepris en direction des bibliothèques des territoires ruraux. Par ailleurs, l'État mobilise 30 M€ de crédits d'investissement supplémentaires pour la modernisation des bibliothèques, afin d'adapter les constructions aux meilleures normes environnementales ; en 2021, 17 projets ont été sélectionnés par les préfets, dont 5 en quartiers politique de la ville (QPV) et 12 en zones rurales.

Un soutien résolu à la filière économique du livre

La filière économique du livre a bien résisté à la crise sanitaire grâce à la progression de la lecture, à un net rebond des achats en librairie, et aux mesures d'aides et d'accompagnement mises en place par le Gouvernement en 2020 puis dans le cadre de France Relance pour faire face aux conséquences des mesures sanitaires mais aussi pour sortir de la crise en engageant la modernisation de la chaîne du livre.

Ainsi, 12 M€ sont affectés dans le plan de relance à la modernisation des librairies, notamment pour les aider à développer la vente en ligne, dont la crise a montré qu'elle correspondait à une attente des publics et recelait un potentiel de croissance pour les commerces de proximité. Le Gouvernement soutient dans ce cadre la proposition de loi de la sénatrice Laure DARCOS sur l'économie du livre qui prévoit notamment l'instauration d'un tarif minimal pour l'expédition de livres.

Par ailleurs, les librairies profitent pleinement du succès et de l'extension du Pass culture en 2021, dispositif qui a prouvé sa pertinence pour attirer les jeunes en librairie, avec aujourd'hui plus de 800.000 jeunes inscrits sur l'application. En parallèle, l'opération « Jeunes en librairie » se déploie partout

en France, grâce aux crédits du plan de relance (7 M€ sur deux ans) et à un travail conjoint des professeurs et des libraires.

Un effort exceptionnel en direction des publics

La lecture s'inscrit pleinement dans l'objectif gouvernemental de généralisation de l'éducation artistique et culturelle à tous les niveaux de la scolarité des enfants en partenariat avec les collectivités territoriales : ainsi, 171 opérations « Premières pages » et « Des livres à soi » sont déployées en 2021, en faveur de la lecture des très jeunes enfants et de leurs parents, contre 51 en 2017. La politique contractuelle pour le développement de la lecture dans les territoires les plus difficiles s'est considérablement intensifiée : 283 contrats territoires lecture et contrats départementaux ont été signés en 2021, contre 145 en 2017.

Les enfants, les jeunes et les publics les plus éloignés de la lecture seront au cœur du plan d'action que le Centre national du livre (CNL) mettra en œuvre en 2022 dans le cadre de la grande cause nationale. Le CNL mobilisera une enveloppe exceptionnelle de 1,5 M€ pour déployer un programme d'actions autour de trois axes :

- Démultiplier les rencontres d'auteurs. Le CNL déploiera 250 résidences d'écriture, dont 100 en milieu scolaire et 50 en « colonies apprenantes » ou en centres de loisirs. Grâce à l'élargissement du Pass culture aux collégiens et aux lycéens, des « masterclass d'auteurs » à l'école feront découvrir le métier d'écrivain et le processus d'écriture.

- Un « peuple de lecteurs » : mettre la lecture au cœur de la vie de tous les Français. Avec pour fil rouge « le livre partout », le CNL renforcera les actions portées par des associations engagées pour la lecture. Il soutiendra ainsi des projets de médiation dans les quartiers politique de la ville et cités éducatives, les communes rurales, les unités localisées pour l'inclusion scolaire, les maisons d'enfants à caractère social, les PMI, les EHPAD, les centres pénitentiaires...

- La lecture est une fête : partager le plaisir de la lecture en lisant en silence et à voix haute. Le CNL amplifiera le « Quart d'heure lecture » dans les écoles (en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de Jeunesse et des Sports), les entreprises, ou encore les administrations. Les « Nuits de la lecture

» proposeront différentes manifestations en janvier 2022 sur le thème de l'amour. Le CNL organisera des lectures dans des Maisons des illustres et des événements lors des commémorations de Gustave FLAUBERT et Charles BAUDELAIRE.

Enfin, dès le début de l'année 2022, le CNL lancera une grande campagne de communication pour promouvoir le plaisir de lire.

Un effort particulier en direction des élèves

- Le plan « bibliothèque d'école », doté de 8,5M€ sur 4 ans (2018-2021), revitalise les bibliothèques d'écoles éloignées de bibliothèques publiques via des crédits consacrés à l'achat de livres. Il a permis de doter 6 000 écoles primaires avec 900 000 livres et albums.

- Le dispositif « un livre pour les vacances », doté d'environ 4.5M€ depuis quatre ans, permet à plus de 3,5 millions d'élèves de CM2 depuis le début de l'opération, de partir en vacances avec un exemplaire offert des Fables de La Fontaine illustrées par un dessinateur contemporain.

- Le concours de lecture à voix haute « les petits champions de la lecture » (qui existe depuis 2012), pour les enfants de CM2, et depuis la rentrée 2021 ceux de CM1, sera développé, avec le soutien du CNL. La participation à ce concours a doublé entre 2016-17 et 2020-21 (60 000 participants), et dépassera les 100 000 participants en 2021-2022. Le Gouvernement est également devenu partenaire du concours lancé en 2019 par François BUSNEL « Si on lisait à voix haute ! » destiné aux collégiens et lycéens (plus de 100 000 participants / 4000 classes).

-Le soutien à l'association « Lire et faire lire » a été renforcé. Il permet à 761 000 élèves chaque année (+ 100 000 en 3 ans) de bénéficier de lectures offertes par plus de 20 000 bénévoles-lecteurs (qui se déplacent dans les structures d'accueil, dont les écoles).

-La « demi-heure d'éloquence » est en cours d'expérimentation, dans les classes de 3^{ème} de 367 établissements depuis la rentrée 2019. 21 000 élèves bénéficiaires à la rentrée 2020. Cette demi-heure redonne de la place à l'oral pour prévenir la vulnérabilité sociale que peut entraîner une mauvaise

maîtrise linguistique. Ce dispositif est très favorablement accueilli dans les collèges, tant pas les enseignants que par les élèves.

-Le prix Goncourt des lycéens continue à offrir à une cinquantaine de classes l'occasion de lire l'intégralité de la sélection Goncourt et d'élire leur auteur préféré.

-Un « Fauve des lycéens » au festival d'Angoulême remis en janvier 2021 pour la première fois, permet à environ 1 000 lycéens de choisir parmi une dizaine de BD leur favorite.

Une campagne d'appel à la générosité publique autour de la lecture comme facteur de lutte contre l'exclusion

Le Premier ministre a attribué le label Grande cause nationale 2021/22 à un collectif de structures culturelles et associatives réunies au sein d'une « Alliance pour la lecture ».

Le label Grande cause nationale permettra à l'Alliance de diffuser gratuitement des messages sur les antennes de l'audiovisuel public, pour encourager le bénévolat et susciter des dons en faveur d'actions d'inclusion sociale par la lecture, au service de plus de 10 millions de personnes dont le handicap, les troubles neuro-divergents, l'isolement, l'illettrisme, l'analphabétisme, ou la grande précarité freinent ou empêchent l'accès au livre et à la lecture.

L'appel à bénévolat permettra de soutenir les bibliothèques de rue d'ATD Quart Monde, le programme de mentorat étudiant de l'AFEV pour les enfants de 5 à 7 ans en situation de fragilité sociale, les clubs lectures de Familles rurales, ou encore le collectif de 20 000 lecteurs de Lire et faire lire.

L'appel aux dons bénéficiera quant à lui aux projets suivants : « Une bibliothèque pour personnes handicapées empêchées de lire » de l'Association Valentin HAÛY ; l'action « Globe lecteurs » de Peuple et culture ; l'action « Club de lecture, écriture » de l'Association Coup de pouce ; la mise en place d'espaces de lecture pour des jeunes en situation de handicap, par Signes de sens ; la prévention de l'illettrisme et l'illectronisme chez les adolescents, par Lecture jeunesse ; l'outillage pédagogique de 300 bénévoles qui agissent contre l'illettrisme avec Mots et merveilles ; Lire et sourire, qui

visé à lutter contre l'exclusion ; le Fonds Decitre, engagé contre l'isolement des personnes âgées ; l'organisation de lectures pour des enfants hospitalisés ou handicapés, par l'association L.I.R.E.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr